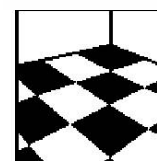
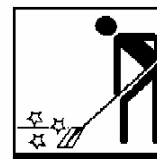


# AUTOCIRE

## ÉMULSION CONCENTRÉE *AUTOLUSTRANTE* MÉTALLISANTE PROTECTRICE pour SOLS CARRELÉS ou DALLÉS REVÊTEMENTS de SOLS THERMOPLASTIQUES USAGE PROFESSIONNEL

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
. COULEUR	: Sans ajout de colorant, teinte blanc laiteux.
. ODEUR	: Peu perceptible de résine.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1030 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Neutre.
. PH pur	: 8,00 environ
. TENSION SUPERFICIELLE	: 35,2 Dyne/cm.
. IONOGENÉITÉ	: Anionique.
. INFLAMMABILITÉ	: Non inflammable.
. POUVOIR TRAITANT MOYEN	: selon nature et dureté du support 1 litre pour 15 à 20 m <sup>2</sup> par couche à moduler suivant porosité du support.



### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

. Préparation concentrée à haute teneur en cires extra dures. Non caustique, non inflammable, non soumis à l'étiquetage de nocivité-toxicité. Longue durée. Renferme des résines à ions métalliques assurant une meilleure résistance à l'abrasion. Forme un film protecteur auto-lustrant : ne nécessite pas de polissage à l'application. Basse tension superficielle facilitant l'étalement. Incolore, ne provoque pas le jaunissement des supports traités. Non collant après séchage complet. La pellicule déposée permet une protection efficace contre la pénétration, l'accrochage des souillures sur les revêtements de sols, les carrelages, apporte brillance et propreté indispensable aux sols. Convient pour la plupart des parquets vitrifiés, sols carrelés, marbres, linoléum, gerflex, dalamis, dalles thermoplastiques, dalles PVC, vinyle expansé en relief, sols peints, vernis, stratifiés..., dans les bureaux, halls d'accueil, immeubles collectifs, hôtels, restaurants, écoles, lycées, maisons de retraite, hôpitaux, mairies, magasins, etc...

### MODES ET DOSES D'EMPLOI

1. Avant toute application, effectuer un nettoyage complet avec un nettoyant décapant de cire adapté, bien rincer le sol ensuite, jusqu'à parfaite neutralité du PH ( vérifier à l'aide d'une bandelette test de papier PH).
2. Étaler l'émulsion sur sol sec, dépoussiéré, à l'aide d'une serpillière, d'un balai feubert, ou balai mouilleur à franges en rayonne ou coton.  
IMPORTANT : Afin d'obtenir un aspect brillant uniforme, appliquer une première couche fine par exemple, latéralement et perpendiculairement à l'entrée ou la source de lumière de la pièce (face à la fenêtre par exemple). Appliquer en reculant afin d'éviter de marcher sur la surface traitée (non réticulée). Laisser sécher selon l'ambiance du local de 20 à 30 minutes.
3. appliquer ensuite une deuxième couche en travaillant en couche croisée c'est à dire longitudinalement (de côté par rapport à la fenêtre). Une troisième couche peut être appliqué sur support poreux pour développer plus de brillance.
4. Possibilité de développer plus de lustre 48 heures au moins après l'application des premières couches, en lustrant à la machine à l'aide d'un feutre ou d'un bonnet très doux.
5. L'entretien régulier de la surface s'effectue avec POLYNET-Neutre pour un nettoyage désinfectant, ou une application manuelle d'un lave et cire AUTOCIRE-C.
6. Pour réparer certaines zones soumises à un trafic plus intense, utiliser AUTOCIRE-SP (émulsion en spray méthode pour application localisée).
7. Pour les sols poreux (anciens ou neufs), une application au préalable d'un bouche pores est conseillée. Laisser sécher environ 1 heure le bouche pores avant application de la cire de métallisation AUTOCIRE.

#### Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.